

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(4)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3		•	
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3		•	
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1		•	
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2		•(1)	
	24. Activité récréative sportive	R3		•	
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(1)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	8	8		
	35. Arrière (m)	min.	10	10		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte					
	39. Projet intégré					
	40. Marge riveraine min.		15	15		
	41. Marge des routes 307 et 366		•	• (2)		

F - NOTES

- (1) Les golfs, centres touristiques associés à un établissement touristique intensif.
- (2) À l'extérieur des périmètres d'urbanisation, un établissement de restauration, avec ou sans service d'alcool, est permis uniquement lorsque complémentaire à un commerce d'hébergement sur les lots en façade des routes 307, 366, du chemin du Pont et du chemin des Rapides. À l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation, un établissement où l'on sert des boissons alcoolisées peut être autorisé sans être complémentaire à un commerce d'hébergement.
- (3) Les lots de 3 700 mètres carrés minimum peuvent être aménagés sur les chemins existants, autres que des servitudes de passage.
- (4) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1		•	
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2		• (2)	
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.			(1)	

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•	
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15	
	34. Latérale (m)	min.	3	3	
	35. Arrière (m)	min.	3	3	
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5	

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15	15	
	41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

(1) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	• (2)		
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte					
	39. Projet intégré					
	40. Marge riveraine min.		15	15		
	41. Marge des routes 307 et 366					

F - NOTES

- (1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.
 (2) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.
 (3) Les lots de 3 700 mètres carrés minimum doivent être aménagés sur les chemins existants, autres que des servitudes de passage.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1	•(2)		
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3	•(2)		
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.					

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•			
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15			
	34. Latérale (m)	min.	3			
	35. Arrière (m)	min.	3			
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5			

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte					
	39. Projet intégré					
	40. Marge riveraine min.		15			
	41. Marge des routes 307 et 366					

F - NOTES

- (1) L'usage résidentiel est autorisé conformément aux dispositions de la LPTAA et de l'article 10.12.5 du Document complémentaire du SADR.
- (2) Les activités commerciales sont autorisées dans la mesure où elles s'exercent sur la ferme, en complémentarité avec la fonction agricole.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1	•(2)		
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3	•(2)		
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•(3)		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

38. Bâtiment à usage mixte				
39. Projet intégré				
40. Marge riveraine min.		15		
41. Marge des routes 307 et 366		•		

F - NOTES

- (1) Seules les résidences liées à l'activité agricole sont autorisées conformément aux dispositions de la LPTAA.
- (2) Les activités commerciales sont autorisées dans la mesure où elles s'exercent sur la ferme, en complémentarité avec la fonction agricole.
- (3) Se limite aux sentiers récréatifs ou d'interprétation de la nature (ex. sentiers pédestres, cyclables, motoneiges et quads, ski de fond et raquette).

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1	•(2)		
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3	•(2)		
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
Public et institutionnel (P)	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
Récréatif (R)	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
	22. Activité de la nature	R1	•(3)		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
Agricole (A)	24. Activité récréative sportive	R3			
	25. Culture	A1	•		
Forestier (F)	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

- (1) Seules les résidences liées à l'activité agricole sont autorisées conformément aux dispositions de la LPTAA.
(2) Les activités commerciales sont autorisées dans la mesure où elles s'exercent sur la ferme, en complémentarité avec la fonction agricole.
(3) Se limite aux sentiers récréatifs ou d'interprétation de la nature (ex. sentiers pédestres, cyclables, motoneiges et quads, ski de fond et raquette).

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date
---------------------	------

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1	•(2)		
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3	•(2)		
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

- (1) L'usage résidentiel est autorisé conformément aux dispositions de la LPTAA et de l'article 10.12.5 du Document complémentaire du SADR.
 (2) Les activités commerciales sont autorisées dans la mesure où elles s'exercent sur la ferme, en complémentarité avec la fonction agricole.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1	•(2)		
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3	•(2)		
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•(3)		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366		•		

F - NOTES

- (1) Seules les résidences liées à l'activité agricole sont autorisées conformément aux dispositions de la LPTAA.
- (2) Les activités commerciales sont autorisées dans la mesure où elles s'exercent sur la ferme, en complémentarité avec la fonction agricole.
- (3) Se limite aux sentiers récréatifs ou d'interprétation de la nature (ex. sentiers pédestres, cyclables, motoneiges et quads, ski de fond et raquette).

G - AMENDEMENTS

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1	•(2)		
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3	•(2)		
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366		•		

F - NOTES

- (1) L'usage résidentiel est autorisé conformément aux dispositions de la LPTAA et de l'article 10.12.5 du Document complémentaire du SADR.
 (2) Les activités commerciales sont autorisées dans la mesure où elles s'exercent sur la ferme, en complémentarité avec la fonction agricole.

G - AMENDEMENTS

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1	•(2)		
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3	•(2)		
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366		•		

F - NOTES

- (1) L'usage résidentiel est autorisé conformément aux dispositions de la LPTAA et de l'article 10.12.5 du Document complémentaire du SADR.
 (2) Les activités commerciales sont autorisées dans la mesure où elles s'exercent sur la ferme, en complémentarité avec la fonction agricole.

G - AMENDEMENTS

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	•(2)		
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte					
	39. Projet intégré					
	40. Marge riveraine min.		15	15		
	41. Marge des routes 307 et 366					

F - NOTES

(1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.

(2) Base de plein air, terrain de camping, pourvoirie, marina, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.

(3) Les lots de 3 700 mètres carrés minimum peuvent être aménagés sur les chemins existants, autres que des servitudes de passage.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1		•	
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1		•	
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1		•	

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.				(2)	

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte					
	39. Projet intégré					
	40. Marge riveraine min.		15	15		
	41. Marge des routes 307 et 366					

F - NOTES

(1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.

(2) Sentiers récréatifs ou d'interprétation de la nature (ex. sentiers pédestres, cyclables, motoneiges et quads, ski de fond et raquette).

G - AMENDEMENTS

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	• (2)		
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte					
	39. Projet intégré					
	40. Marge riveraine min.		15	15		
	41. Marge des routes 307 et 366					

F - NOTES

- (1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.
- (2) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.
- (3) Les lots de 3 700 mètres carrés minimum peuvent être aménagés sur les chemins existants, autres que des servitudes de passage.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1	•(2)		
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3	•(2)		
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•(3)		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

- (1) Seules les résidences liées à l'activité agricole sont autorisées conformément aux dispositions de la LPTAA.
- (2) Les activités commerciales sont autorisées dans la mesure où elles s'exercent sur la ferme, en complémentarité avec la fonction agricole.
- (3) Se limite aux sentiers récréatifs ou d'interprétation de la nature (ex. sentiers pédestres, cyclables, motoneiges et quads, ski de fond et raquette).

G - AMENDEMENTS

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1	•(2)		
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3	•(2)		
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

- (1) L'usage résidentiel est autorisé conformément aux dispositions de la LPTAA et de l'article 10.12.5 du Document complémentaire du SADR.
 (2) Les activités commerciales sont autorisées dans la mesure où elles s'exercent sur la ferme, en complémentarité avec la fonction agricole.

G - AMENDEMENTS

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	H1	•(1)	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2				
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3				
	4. Habitation collective	H4				
	5. Habitation mobile	H5				
	6. Habitation mini-maison	H6				
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1				
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2				
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3				
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4				
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5				
	12. Service pétrolier	C6				
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1				
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2				
	15. Industrie légère	I3				
	16. Industrie lourde	I4				
	17. Industrie d'extraction	I5				
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1				
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2				
	20. Équipement culturel et service public	P3				
	21. Traitement des matières résiduelles	P4				
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1		•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2				
	24. Activité récréative sportive	R3				
Agricole (A)	25. Culture	A1		•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2				
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte					
	39. Projet intégré					
	40. Marge riveraine min.		15	15		
	41. Marge des routes 307 et 366					

F - NOTES

(1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.

(2) Sentiers récréatifs ou d'interprétation de la nature (ex. sentiers pédestres, cyclables, motoneiges et quads, ski de fond et raquette).

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	• (2)		
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte					
	39. Projet intégré					
	40. Marge riveraine min.		15	15		
	41. Marge des routes 307 et 366		•	•		

F - NOTES

- (1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.
 (2) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.
 (3) Les lots de 3 700 mètres carrés minimum peuvent être aménagés sur les chemins existants, autres que des servitudes de passage.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	• (2)		
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte					
	39. Projet intégré					
	40. Marge riveraine min.		15	15		
	41. Marge des routes 307 et 366					

F - NOTES

- (1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.
- (2) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.
- (3) Les lots de 3 700 mètres carrés minimum peuvent être aménagés sur les chemins existants, autres que des servitudes de passage.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	•		
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•	
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15	
	34. Latérale (m)	min.	3	3	
	35. Arrière (m)	min.	3	3	
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5	

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15	15	
	41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

(1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.

(2) Les lots de 3 700 mètres carrés minimum peuvent être aménagés sur les chemins existants, autres que des servitudes de passage.

G - AMENDEMENTS

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1		•	
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2		• (2)	
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1		•	
	26. Élevage et garde d'animaux	A2		•	
Forestier (F)	27. Forestier	F1		•	

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.				(2)	

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

38. Bâtiment à usage mixte				
39. Projet intégré				
40. Marge riveraine min.		15	15	
41. Marge des routes 307 et 366		•	•	

F - NOTES

(1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.

(2) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages		A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2				
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3				
	4. Habitation collective	H4				
	5. Habitation mobile	H5				
	6. Habitation mini-maison	H6				
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1				
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2				
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3				
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4				
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5				
	12. Service pétrolier	C6				
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1				
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2				
	15. Industrie légère	I3				
	16. Industrie lourde	I4				
	17. Industrie d'extraction	I5				
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1				
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2				
	20. Équipement culturel et service public	P3				
	21. Traitement des matières résiduelles	P4				
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1		•(2)		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2				
	24. Activité récréative sportive	R3				
Agricole (A)	25. Culture	A1		•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2				
Forestier (F)	27. Forestier	F1		•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte					
	39. Projet intégré					
	40. Marge riveraine min.		15	15		
	41. Marge des routes 307 et 366					

F - NOTES

(1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.

(2) Sentiers récréatifs ou d'interprétation de la nature (ex. sentiers pédestres, cyclables, motoneiges et quads, ski de fond et raquette).

G - AMENDEMENTS

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1	•(2)		
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3	•(2)		
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•(3)		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.		(3)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366		•		

F - NOTES

- (1) Seules les résidences liées à l'activité agricole sont autorisées conformément aux dispositions de la LPTAA.
- (2) Les activités commerciales sont autorisées dans la mesure où elles s'exercent sur la ferme, en complémentarité avec la fonction agricole.
- (3) Se limite aux sentiers récréatifs ou d'interprétation de la nature (ex. sentiers pédestres, cyclables, motoneiges et quads, ski de fond et raquette).

G - AMENDEMENTS

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5	•(1)		
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	• (2)		
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte					
	39. Projet intégré					
	40. Marge riveraine min.		15	15		
	41. Marge des routes 307 et 366					

F - NOTES

(1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.

(2) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant et l'hébergement à la ferme.

(3) Les lots de 3 700 mètres carrés minimum peuvent être aménagés sur les chemins existants, autres que des servitudes de passage.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	• (2)		
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte					
	39. Projet intégré					
	40. Marge riveraine min.		15	15		
	41. Marge des routes 307 et 366					

F - NOTES

- (1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.
- (2) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.
- (3) Les lots de 3 700 mètres carrés minimum peuvent être aménagés sur les chemins existants, autres que des servitudes de passage.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	• (2)		
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte					
	39. Projet intégré					
	40. Marge riveraine min.		15	15		
	41. Marge des routes 307 et 366					

F - NOTES

- (1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.
- (2) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.
- (3) Les lots de 3 700 mètres carrés minimum peuvent être aménagés sur les chemins existants, autres que des servitudes de passage.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	H1	•(1)	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2				
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3				
	4. Habitation collective	H4				
	5. Habitation mobile	H5				
	6. Habitation mini-maison	H6				
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1				
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2				
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3				
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4				
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5				
	12. Service pétrolier	C6				
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1				
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2				
	15. Industrie légère	I3				
	16. Industrie lourde	I4				
	17. Industrie d'extraction	I5				
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1				
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2				
	20. Équipement culturel et service public	P3				
	21. Traitement des matières résiduelles	P4				
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1		•(2)		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2				
	24. Activité récréative sportive	R3				
Agricole (A)	25. Culture	A1		•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2				
Forestier (F)	27. Forestier	F1		•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

38. Bâtiment à usage mixte					
39. Projet intégré					
40. Marge riveraine min.		15	15		
41. Marge des routes 307 et 366					

F - NOTES

(1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.

(2) Sentiers récréatifs ou d'interprétation de la nature (ex. sentiers pédestres, cyclables, motoneiges et quads, ski de fond et raquette).

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	• (2)		
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

38. Bâtiment à usage mixte					
39. Projet intégré					
40. Marge riveraine min.		15	15		
41. Marge des routes 307 et 366					

F - NOTES

- (1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.
 (2) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.
 (3) Les lots de 3 700 mètres carrés minimum peuvent être aménagés sur les chemins existants, autres que des servitudes de passage.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1		•	
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2		• (1)	
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1		•	
	26. Élevage et garde d'animaux	A2		•	
Forestier (F)	27. Forestier	F1		•	

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.				(1)	

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte					
	39. Projet intégré					
	40. Marge riveraine min.		15	15		
	41. Marge des routes 307 et 366					

F - NOTES

(1) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.

G - AMENDEMENTS

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	• (2)		
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte					
	39. Projet intégré					
	40. Marge riveraine min.		15	15		
	41. Marge des routes 307 et 366					

F - NOTES

- (1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.
- (2) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.
- (3) Les lots de 3 700 mètres carrés minimum peuvent être aménagés sur les chemins existants, autres que des servitudes de passage.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	• (2)		
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte					
	39. Projet intégré					
	40. Marge riveraine min.		15	15		
	41. Marge des routes 307 et 366					

F - NOTES

- (1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.
- (2) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.
- (3) Les lots de 3 700 mètres carrés minimum peuvent être aménagés sur les chemins existants, autres que des servitudes de passage.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	• (2)		
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte					
	39. Projet intégré					
	40. Marge riveraine min.		15	15		
	41. Marge des routes 307 et 366					

F - NOTES

- (1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.
- (2) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.
- (3) Les lots de 3 700 mètres carrés minimum peuvent être aménagés sur les chemins existants, autres que des servitudes de passage.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	• (2)		
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte					
	39. Projet intégré					
	40. Marge riveraine min.		15	15		
	41. Marge des routes 307 et 366					

F - NOTES

- (1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.
- (2) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.
- (3) Les lots de 3 700 mètres carrés minimum peuvent être aménagés sur les chemins existants, autres que des servitudes de passage.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1		•	
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2		• (1)	
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1		•	
	26. Élevage et garde d'animaux	A2		•	
Forestier (F)	27. Forestier	F1		•	

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.				(1)	

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte					
	39. Projet intégré					
	40. Marge riveraine min.		15	15		
	41. Marge des routes 307 et 366					

F - NOTES

(1) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.

	G - AMENDEMENTS	
	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	• (2)		
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

38. Bâtiment à usage mixte					
39. Projet intégré					
40. Marge riveraine min.		15	15		
41. Marge des routes 307 et 366	•	•			

F - NOTES

- (1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.
 (2) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.
 (3) Les lots de 3 700 mètres carrés minimum peuvent être aménagés sur les chemins existants, autres que des servitudes de passage.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	• (2)		
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte					
	39. Projet intégré					
	40. Marge riveraine min.		15	15		
	41. Marge des routes 307 et 366					

F - NOTES

- (1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.
- (2) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.
- (3) Les lots de 3 700 mètres carrés minimum peuvent être aménagés sur les chemins existants, autres que des servitudes de passage.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages		A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2				
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3				
	4. Habitation collective	H4				
	5. Habitation mobile	H5				
	6. Habitation mini-maison	H6				
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1				
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2				
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3		• (3)(4)		
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4				
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5				
	12. Service pétrolier	C6				
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1				
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2				
	15. Industrie légère	I3				
	16. Industrie lourde	I4				
	17. Industrie d'extraction	I5				
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1				
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2				
	20. Équipement culturel et service public	P3				
	21. Traitement des matières résiduelles	P4				
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1		•(4)		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2		•(4)		
	24. Activité récréative sportive	R3				
Agricole (A)	25. Culture	A1		•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2		•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1		•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte					
	39. Projet intégré					
	40. Marge riveraine min.		15	15		
	41. Marge des routes 307 et 366		•	•		

F - NOTES

- (1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.
- (2) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.
- (3) Un projet d'hébergement est permis uniquement pour un terrain regroupant tous les services suivants : bâtiments d'un maximum de 10 chambres, chalets détachés, établissement de restauration, aucun bar et aucun spa destiné à une clientèle externe.
- (4) Les usages de la classe C3 sont autorisés en complémentarité avec l'activité de villégiature commerciale.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	• (2)		
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte					
	39. Projet intégré					
	40. Marge riveraine min.		15	15		
	41. Marge des routes 307 et 366		•	•		

F - NOTES

- (1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.
 (2) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.
 (3) Les lots de 3 700 mètres carrés minimum peuvent être aménagés sur les chemins existants, autres que des servitudes de passage.

G - AMENDEMENTS

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	•		
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.			(1)	

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•	
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15	
	34. Latérale (m)	min.	3	3	
	35. Arrière (m)	min.	3	3	
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5	

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15	15	
	41. Marge des routes 307 et 366		•	•	

F - NOTES

(1) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.

G - AMENDEMENTS

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages		A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2				
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3				
	4. Habitation collective	H4				
	5. Habitation mobile	H5				
	6. Habitation mini-maison	H6				
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1				
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2				
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3				
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4				
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5				
	12. Service pétrolier	C6				
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1				
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2				
	15. Industrie légère	I3				
	16. Industrie lourde	I4				
	17. Industrie d'extraction	I5				
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1				
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2				
	20. Équipement culturel et service public	P3				
	21. Traitement des matières résiduelles	P4				
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1		•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2		• (2)		
	24. Activité récréative sportive	R3				
Agricole (A)	25. Culture	A1		•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2		•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1		•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

38. Bâtiment à usage mixte				
39. Projet intégré				
40. Marge riveraine min.		15	15	
41. Marge des routes 307 et 366		•	•	

F - NOTES

(1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.

(2) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	• (1)		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1		•	
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2		•	
	24. Activité récréative sportive	R3		•	
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(1)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	5	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5			

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte					
	39. Projet intégré					
	40. Marge riveraine min.		15	15		
	41. Marge des routes 307 et 366					

F - NOTES

(1) Seules les casernes d'incendies sont autorisées.

G - AMENDEMENTS

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	• (2)		
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

38. Bâtiment à usage mixte					
39. Projet intégré					
40. Marge riveraine min.		15	15		
41. Marge des routes 307 et 366		•	•		

F - NOTES

- (1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.
 (2) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.
 (3) Les lots de 3 700 mètres carrés minimum peuvent être aménagés sur les chemins existants, autres que des servitudes de passage.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	H1	•(1)	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2				
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3				
	4. Habitation collective	H4				
	5. Habitation mobile	H5				
	6. Habitation mini-maison	H6				
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1				
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2				
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3				
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4				
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5				
	12. Service pétrolier	C6				
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1				
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2				
	15. Industrie légère	I3				
	16. Industrie lourde	I4				
	17. Industrie d'extraction	I5				
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1				
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2				
	20. Équipement culturel et service public	P3	•			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4				
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	• (2)			
	24. Activité récréative sportive	R3				
Agricole (A)	25. Culture	A1	•			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•			
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

38. Bâtiment à usage mixte				
39. Projet intégré				
40. Marge riveraine min.		15	15	
41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

(1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.

(2) Base de plein air, terrain de camping, pourvoirie, marina, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.

(3) Les lots de 3 700 mètres carrés minimum peuvent être aménagés sur les chemins existants, autres que des servitudes de passage.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	H1	•(1)	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2				
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3				
	4. Habitation collective	H4				
	5. Habitation mobile	H5				
	6. Habitation mini-maison	H6				
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1				
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2				
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3				
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4				
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5				
	12. Service pétrolier	C6				
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1				
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2				
	15. Industrie légère	I3				
	16. Industrie lourde	I4				
	17. Industrie d'extraction	I5				
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1				
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2				
	20. Équipement culturel et service public	P3				
	21. Traitement des matières résiduelles	P4				
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	• (2)			
	24. Activité récréative sportive	R3				
Agricole (A)	25. Culture	A1	•			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•			
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

38. Bâtiment à usage mixte				
39. Projet intégré				
40. Marge riveraine min.		15	15	
41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

(1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.

(2) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	• (1)		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1		•	
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2		•	
	24. Activité récréative sportive	R3		•	
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(1)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	5	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5			

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte					
	39. Projet intégré					
	40. Marge riveraine min.		15	15		
	41. Marge des routes 307 et 366					

F - NOTES

(1) Seules les casernes d'incendies sont autorisées.

G - AMENDEMENTS

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	• (2)		
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

38. Bâtiment à usage mixte					
39. Projet intégré					
40. Marge riveraine min.		15	15		
41. Marge des routes 307 et 366					

F - NOTES

- (1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.
 (2) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.
 (3) Les lots de 3 700 mètres carrés minimum peuvent être aménagés sur les chemins existants, autres que des servitudes de passage.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages		A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2				
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3				
	4. Habitation collective	H4				
	5. Habitation mobile	H5				
	6. Habitation mini-maison	H6				
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1				
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2				
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3				
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4				
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5				
	12. Service pétrolier	C6				
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1				
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2				
	15. Industrie légère	I3				
	16. Industrie lourde	I4				
	17. Industrie d'extraction	I5				
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1				
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2				
	20. Équipement culturel et service public	P3				
	21. Traitement des matières résiduelles	P4				
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1		•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2		• (2)		
	24. Activité récréative sportive	R3				
Agricole (A)	25. Culture	A1		•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2		•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1		•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte					
	39. Projet intégré					
	40. Marge riveraine min.		15	15		
	41. Marge des routes 307 et 366		•	•		

F - NOTES

(1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.

(2) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.

G - AMENDEMENTS

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(3)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.		(1)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•	
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15	
	34. Latérale (m)	min.	3	3	
	35. Arrière (m)	min.	3	3	
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5	

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15	15	
	41. Marge des routes 307 et 366		•	•	

F - NOTES

- (1) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.
- (2) Les lots de 3 700 mètres carrés minimum peuvent être aménagés sur les chemins existants, autres que des servitudes de passage.
- (3) Dans un secteur desservi uniquement.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1		•	
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2		• (2)	
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

38. Bâtiment à usage mixte					
39. Projet intégré					
40. Marge riveraine min.		15	15		
41. Marge des routes 307 et 366					

F - NOTES

(1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.

(2) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu et les commerces et services de dépannage.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	• (2)		
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

38. Bâtiment à usage mixte					
39. Projet intégré					
40. Marge riveraine min.		15	15		
41. Marge des routes 307 et 366		•	•		

F - NOTES

- (1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.
 (2) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.
 (3) Les lots de 3 700 mètres carrés minimum peuvent être aménagés sur les chemins existants, autres que des servitudes de passage.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	H1	•(1)	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2				
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3				
	4. Habitation collective	H4				
	5. Habitation mobile	H5				
	6. Habitation mini-maison	H6				
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1				
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2				
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3				
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4				
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5				
	12. Service pétrolier	C6				
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1				
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2				
	15. Industrie légère	I3				
	16. Industrie lourde	I4				
	17. Industrie d'extraction	I5				
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1				
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2				
	20. Équipement culturel et service public	P3				
	21. Traitement des matières résiduelles	P4				
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	• (2)			
	24. Activité récréative sportive	R3				
Agricole (A)	25. Culture	A1	•			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•			
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

38. Bâtiment à usage mixte				
39. Projet intégré				
40. Marge riveraine min.		15	15	
41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

(1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.

(2) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	H1	•(1)	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2				
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3				
	4. Habitation collective	H4				
	5. Habitation mobile	H5				
	6. Habitation mini-maison	H6				
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1				
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2				
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3				
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4				
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5				
	12. Service pétrolier	C6				
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1				
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2				
	15. Industrie légère	I3				
	16. Industrie lourde	I4				
	17. Industrie d'extraction	I5				
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1				
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2				
	20. Équipement culturel et service public	P3				
	21. Traitement des matières résiduelles	P4				
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1		•(2)		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2				
	24. Activité récréative sportive	R3				
Agricole (A)	25. Culture	A1		•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2				
Forestier (F)	27. Forestier	F1		•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

38. Bâtiment à usage mixte					
39. Projet intégré					
40. Marge riveraine min.		15	15		
41. Marge des routes 307 et 366					

F - NOTES

(1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.

(2) Sentiers récréatifs ou d'interprétation de la nature (ex. sentiers pédestres, cyclables, motoneiges et quads, ski de fond et raquette).

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	• (2)		
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte					
	39. Projet intégré					
	40. Marge riveraine min.		15	15		
	41. Marge des routes 307 et 366					

F - NOTES

- (1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.
- (2) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.
- (3) Les lots de 3 700 mètres carrés minimum peuvent être aménagés sur les chemins existants, autres que des servitudes de passage.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1	•(2)		
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3	•(2)		
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.		(3) (4)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366		•		

F - NOTES

- (1) L'usage résidentiel est autorisé conformément aux dispositions de la LPTAA et de l'article 10.12.5 du Document complémentaire du SADR.
- (2) Les activités commerciales sont autorisées dans la mesure où elles s'exercent sur la ferme, en complémentarité avec la fonction agricole.
- (3) Un champs de tir d'un service de police autorisé par la CPTAQ.
- (4) Site de dépôt à neige autorisé par la CPTAQ.

G - AMENDEMENTS

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	H1	A •(1)	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2				
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3				
	4. Habitation collective	H4				
	5. Habitation mobile	H5				
	6. Habitation mini-maison	H6				
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1				
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2				
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3				
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4				
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5				
	12. Service pétrolier	C6				
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1				
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2				
	15. Industrie légère	I3				
	16. Industrie lourde	I4				
	17. Industrie d'extraction	I5				
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1				
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2				
	20. Équipement culturel et service public	P3				
	21. Traitement des matières résiduelles	P4				
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1		•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2		• (2)		
	24. Activité récréative sportive	R3				
Agricole (A)	25. Culture	A1		•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2		•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1		•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

38. Bâtiment à usage mixte				
39. Projet intégré				
40. Marge riveraine min.		15	15	
41. Marge des routes 307 et 366		•	•	

F - NOTES

(1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.

(2) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(3)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(1)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

38. Bâtiment à usage mixte				
39. Projet intégré				
40. Marge riveraine min.	15	15		
41. Marge des routes 307 et 366	•	•		

F - NOTES

- (1) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.
- (2) Les lots de 3 700 mètres carrés minimum peuvent être aménagés sur les chemins existants, autres que des servitudes de passage.
- (3) Dans un secteur desservi uniquement.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	H1	•(1)	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2				
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3				
	4. Habitation collective	H4				
	5. Habitation mobile	H5				
	6. Habitation mini-maison	H6				
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1				
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2				
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3				
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4				
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5				
	12. Service pétrolier	C6				
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1				
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2				
	15. Industrie légère	I3				
	16. Industrie lourde	I4				
	17. Industrie d'extraction	I5				
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1				
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2				
	20. Équipement culturel et service public	P3				
	21. Traitement des matières résiduelles	P4				
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	• (2)			
	24. Activité récréative sportive	R3				
Agricole (A)	25. Culture	A1	•			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•			
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

38. Bâtiment à usage mixte				
39. Projet intégré				
40. Marge riveraine min.		15	15	
41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

(1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.

(2) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1	•(2)		
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3	•(2)		
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366		•		

F - NOTES

- (1) L'usage résidentiel est autorisé conformément aux dispositions de la LPTAA et de l'article 10.12.5 du Document complémentaire du SADR.
 (2) Les activités commerciales sont autorisées dans la mesure où elles s'exercent sur la ferme, en complémentarité avec la fonction agricole.

G - AMENDEMENTS

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1		•	
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2		• (1)	
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1		•	
	26. Élevage et garde d'animaux	A2		•	
Forestier (F)	27. Forestier	F1		•	

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.				(1)	

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte					
	39. Projet intégré					
	40. Marge riveraine min.		15	15		
	41. Marge des routes 307 et 366					

F - NOTES

(1) Base de plein air, terrain de camping, pourvoirie, marina, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.

	G - AMENDEMENTS	
	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1		•	
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2		• (2)	
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1		•	
	26. Élevage et garde d'animaux	A2		•	
Forestier (F)	27. Forestier	F1		•	

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.				(2)	

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte					
	39. Projet intégré					
	40. Marge riveraine min.		15	15		
	41. Marge des routes 307 et 366					

F - NOTES

(1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.

(2) Base de plein air, terrain de camping, pourvoirie, marina, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.

G - AMENDEMENTS

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(3)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1		•(1)	
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(1)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

38. Bâtiment à usage mixte				
39. Projet intégré				
40. Marge riveraine min.	15	15		
41. Marge des routes 307 et 366	•	•		

F - NOTES

- (1) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.
- (2) Les lots de 3 700 mètres carrés minimum peuvent être aménagés sur les chemins existants, autres que des servitudes de passage.
- (3) Dans un secteur desservi uniquement.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(3)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(1)(4)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

38. Bâtiment à usage mixte				
39. Projet intégré				
40. Marge riveraine min.		15	15	
41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

- (1) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.
- (2) Les lots de 3 700 mètres carrés minimum peuvent être aménagés sur les chemins existants, autres que des servitudes de passage.
- (3) Dans un secteur desservi uniquement.
- (4) Une fourrière automobile en partenariat avec la S.A.A.Q et un service de police.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	H1	•(1)	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2				
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3				
	4. Habitation collective	H4				
	5. Habitation mobile	H5				
	6. Habitation mini-maison	H6				
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1				
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2				
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3				
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4				
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5				
	12. Service pétrolier	C6				
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1				
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2				
	15. Industrie légère	I3				
	16. Industrie lourde	I4				
	17. Industrie d'extraction	I5				
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1				
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2				
	20. Équipement culturel et service public	P3				
	21. Traitement des matières résiduelles	P4				
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	• (2)			
	24. Activité récréative sportive	R3				
Agricole (A)	25. Culture	A1	•			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•			
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

38. Bâtiment à usage mixte				
39. Projet intégré				
40. Marge riveraine min.		15	15	
41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

(1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.

(2) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1	•(2)		
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3	•(2)		
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

- (1) L'usage résidentiel est autorisé conformément aux dispositions de la LPTAA et de l'article 10.12.5 du Document complémentaire du SADR.
 (2) Les activités commerciales sont autorisées dans la mesure où elles s'exercent sur la ferme, en complémentarité avec la fonction agricole.

G - AMENDEMENTS

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

38. Bâtiment à usage mixte				
39. Projet intégré				
40. Marge riveraine min.		15		
41. Marge des routes 307 et 366	•			

F - NOTES

(1) L'usage résidentiel est autorisé conformément aux dispositions de la LPTAA et de l'article 10.12.5 du Document complémentaire du SADR.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1	•(2)		
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3	•(2)		
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5	•		
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•(3)		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366		•		

F - NOTES

- (1) Seules les résidences liées à l'activité agricole sont autorisées conformément aux dispositions de la LPTAA.
- (2) Les activités commerciales sont autorisées dans la mesure où elles s'exercent sur la ferme, en complémentarité avec la fonction agricole.
- (3) Se limite aux sentiers récréatifs ou d'interprétation de la nature (ex. sentiers pédestres, cyclables, motoneiges et quads, ski de fond et raquette).

G - AMENDEMENTS

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(3)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(1)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

38. Bâtiment à usage mixte				
39. Projet intégré				
40. Marge riveraine min.	15	15		
41. Marge des routes 307 et 366	•	•		

F - NOTES

- (1) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.
- (2) Les lots de 3 700 mètres carrés minimum peuvent être aménagés sur les chemins existants, autres que des servitudes de passage.
- (3) Dans un secteur desservi uniquement.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	H1	•(1)	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2				
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3				
	4. Habitation collective	H4				
	5. Habitation mobile	H5				
	6. Habitation mini-maison	H6				
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1				
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2				
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3				
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4				
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5				
	12. Service pétrolier	C6				
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1				
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2				
	15. Industrie légère	I3				
	16. Industrie lourde	I4				
	17. Industrie d'extraction	I5				
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1				
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2				
	20. Équipement culturel et service public	P3				
	21. Traitement des matières résiduelles	P4				
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	• (2)			
	24. Activité récréative sportive	R3				
Agricole (A)	25. Culture	A1	•			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•			
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

38. Bâtiment à usage mixte				
39. Projet intégré				
40. Marge riveraine min.	15	15		
41. Marge des routes 307 et 366	•	•		

F - NOTES

(1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.

(2) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1	•(2)		
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3	•(2)		
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•(3)		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366		•		

F - NOTES

- (1) Seules les résidences liées à l'activité agricole sont autorisées conformément aux dispositions de la LPTAA.
- (2) Les activités commerciales sont autorisées dans la mesure où elles s'exercent sur la ferme, en complémentarité avec la fonction agricole.
- (3) Se limite aux sentiers récréatifs ou d'interprétation de la nature (ex. sentiers pédestres, cyclables, motoneiges et quads, ski de fond et raquette).

G - AMENDEMENTS

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	H1	•(1)	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2				
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3				
	4. Habitation collective	H4				
	5. Habitation mobile	H5				
	6. Habitation mini-maison	H6				
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1				
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2				
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3				
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4				
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5				
	12. Service pétrolier	C6				
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1				
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2				
	15. Industrie légère	I3				
	16. Industrie lourde	I4				
	17. Industrie d'extraction	I5				
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1				
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2				
	20. Équipement culturel et service public	P3				
	21. Traitement des matières résiduelles	P4				
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	• (2)			
	24. Activité récréative sportive	R3				
Agricole (A)	25. Culture	A1	•			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•			
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

38. Bâtiment à usage mixte				
39. Projet intégré				
40. Marge riveraine min.		15	15	
41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

(1) Le bâtiment principal ne peut être érigé que sur un lot contigu, en tout ou en partie, à une voie de circulation publique ou privée existante ou identifiée sur un avant-projet ou projet de lotissement ayant fait l'objet d'une approbation avant le 6 février 2020.

(2) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1	•(2)		
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3	•(2)		
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366		•		

F - NOTES

- (1) L'usage résidentiel est autorisé conformément aux dispositions de la LPTAA et de l'article 10.12.5 du Document complémentaire du SADR.
 (2) Les activités commerciales sont autorisées dans la mesure où elles s'exercent sur la ferme, en complémentarité avec la fonction agricole.

G - AMENDEMENTS

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1	•(2)		
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3	•(2)		
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1	•		
	26. Élevage et garde d'animaux	A2	•		
Forestier (F)	27. Forestier	F1	•		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

- (1) L'usage résidentiel est autorisé conformément aux dispositions de la LPTAA et de l'article 10.12.5 du Document complémentaire du SADR.
 (2) Les activités commerciales sont autorisées dans la mesure où elles s'exercent sur la ferme, en complémentarité avec la fonction agricole.

G - AMENDEMENTS

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(3)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(1)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

38. Bâtiment à usage mixte				
39. Projet intégré				
40. Marge riveraine min.		15	15	
41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

- (1) Les usages spécifiquement permis sont : gîte du passant, l'hébergement à la ferme, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.
- (2) Les lots de 3 700 mètres carrés minimum peuvent être aménagés sur les chemins existants, autres que des servitudes de passage.
- (3) Dans un secteur desservi uniquement.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•(3)		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	•		
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.			(1)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée					
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

38. Bâtiment à usage mixte				
39. Projet intégré				
40. Marge riveraine min.		15	15	
41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

- (1) Base de plein air, terrain de camping, pourvoirie, gîte du passant, l'hébergement à la ferme, marina, rampe de mise à l'eau, plage s'il y a lieu.
- (2) Les lots de 3 700 mètres carrés minimum peuvent être aménagés sur les chemins existants, autres que des servitudes de passage.
- (3) Dans un secteur desservi uniquement.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2		•	
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4		•	
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			•
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			•
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			•
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			•
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			•
	12. Service pétrolier	C6			•
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			•
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			•
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			•
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			•
	20. Équipement culturel et service public	P3			•
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			•
	24. Activité récréative sportive	R3			•
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.					

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•	•	
	31. Jumelée		•	•	•	
	32. Contiguë			•		
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15	15 (1)	
	34. Latérale (m)	min.	3	3	3 (1)	
	35. Arrière (m)	min.	3	3	3 (1)	
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5	2,5	

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte		•	•	•	
	39. Projet intégré		•	•	•	
	40. Marge riveraine min.		15	15	15	
	41. Marge des routes 307 et 366		•	•	•	

F - NOTES

(1) Marges latérales et arrière pour les usages de la classe C5 sont établies à 10 mètres, la marge avant pour les pompes à essence est de 7,5 mètres.

G - AMENDEMENTS

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1	•		
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2	•		
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	•		
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée				
	32. Contiguë		•		
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	3		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte	•			
	39. Projet intégré	•			
	40. Marge riveraine min.	15			
	41. Marge des routes 307 et 366	•			

F - NOTES

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2	•		
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3	•		
	4. Habitation collective	H4	•		
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6	•		
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2		•	
	24. Activité récréative sportive	R3		•	
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•	
	31. Jumelée		•		
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15	
	34. Latérale (m)	min.	3	3	
	35. Arrière (m)	min.	3	3	
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5	

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte		•	•	
	39. Projet intégré		•	•	
	40. Marge riveraine min.		15	15	
	41. Marge des routes 307 et 366		•	•	

F - NOTES

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1	•		
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2	•		
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	•		
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	3		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366		•		

F - NOTES

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2	•		
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3	•		
	4. Habitation collective	H4	•		
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée		•		
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte	•			
	39. Projet intégré	•			
	40. Marge riveraine min.	15			
	41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1	•		
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2	•		
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	•		
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte	•			
	39. Projet intégré	•			
	40. Marge riveraine min.	15			
	41. Marge des routes 307 et 366	•			

F - NOTES

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2		•	
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4		•	
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			•
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			•
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			•
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			•
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			•
	12. Service pétrolier	C6			•
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			•
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			•
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			•
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			•
	20. Équipement culturel et service public	P3			•
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			•
	24. Activité récréative sportive	R3			•
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.					

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•	•	
	31. Jumelée		•	•	•	
	32. Contiguë			•		
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15	15 (1)	
	34. Latérale (m)	min.	3	3	3 (1)	
	35. Arrière (m)	min.	3	3	3 (1)	
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5	2,5	

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte		•	•		
	39. Projet intégré		•	•		
	40. Marge riveraine min.		15	15	15	
	41. Marge des routes 307 et 366		•	•		

F - NOTES

(1) Marges latérales et arrière pour les usages de la classe C5 sont établies à 10 mètres, la marge avant pour les pompes à essence est de 7,5 mètres.

G - AMENDEMENTS

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3	•		
	4. Habitation collective	H4	•		
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1		•	
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2		•	
	20. Équipement culturel et service public	P3		•	
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2		•	
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•	
	31. Jumelée		•		
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15	
	34. Latérale (m)	min.	3	3	
	35. Arrière (m)	min.	3	3	
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	3	3	

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte	•	•		
	39. Projet intégré	•	•		
	40. Marge riveraine min.	15	15		
	41. Marge des routes 307 et 366	•	•		

F - NOTES

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2	•		
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3	•		
	4. Habitation collective	H4	•		
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6	•		
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée		•		
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte	•			
	39. Projet intégré	•			
	40. Marge riveraine min.	15			
	41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

Règlement de zonage - ANNEXE B

Numéro de zone : 200

Usage de prédominance : C

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1		•	
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2	•		
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3	•		
	4. Habitation collective	H4	•		
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1		•	
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2		•	
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3		•	
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4		•	
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5		•	
	12. Service pétrolier	C6		•	
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1		•	
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2		•	
	15. Industrie légère	I3		•	
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1		•	
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2		•	
	20. Équipement culturel et service public	P3		•	
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.					

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•	•	
	31. Jumelée		•	•		
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15 (1)	15	
	34. Latérale (m)	min.	3	3(1)	3	
	35. Arrière (m)	min.	3	3 (1)	3	
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	3	3	3	

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte		•	•		
	39. Projet intégré		•	•	•	
	40. Marge riveraine min.		15	15	15	
	41. Marge des routes 307 et 366		•	•	•	

F - NOTES

(1) Marges latérales et arrière pour les usages de la classe C5 sont établies à 10 mètres, la marge avant pour les pompes à essence est de 7,5 mètres.

G - AMENDEMENTS

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1	•		
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	•		
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée		•		
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	3		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366		•		

F - NOTES

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2	•		
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3	•		
	4. Habitation collective	H4	•		
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée		•		
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	3		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte	•			
	39. Projet intégré	•			
	40. Marge riveraine min.	15			
	41. Marge des routes 307 et 366	•			

F - NOTES

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2	•		
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3	•		
	4. Habitation collective	H4	•		
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1		•	
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2		•	
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3		•	
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4		•	
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5		•	
	12. Service pétrolier	C6		•	
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1		•	
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2		•	
	20. Équipement culturel et service public	P3		•	
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.					

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée		•	•		
	32. Contiguë		•			
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15 (1)		
	34. Latérale (m)	min.	3	3(1)		
	35. Arrière (m)	min.	3	3 (1)		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	3	3		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte		•	•		
	39. Projet intégré		•	•		
	40. Marge riveraine min.		15	15		
	41. Marge des routes 307 et 366		•	•		

F - NOTES

(1) Marges latérales et arrière pour les usages de la classe C5 sont établies à 10 mètres, la marge avant pour les pompes à essence est de 7,5 mètres.

G - AMENDEMENTS

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2	•		
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée		•		
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1	•		
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2	•		
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	3		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4	•		
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
Public et institutionnel (P)	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1	•		
	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2	•		
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
Récréatif (R)	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
Agricole (A)	24. Activité récréative sportive	R3			
	25. Culture	A1			
Forestier (F)	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•	
	31. Jumelée		•	•	
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15	
	34. Latérale (m)	min.	3	3	
	35. Arrière (m)	min.	3	3	
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	3	3	

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

38. Bâtiment à usage mixte		•	•	
39. Projet intégré		•	•	
40. Marge riveraine min.	15	15		
41. Marge des routes 307 et 366		•	•	

F - NOTES

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2	•		
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3	•		
	4. Habitation collective	H4	•		
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée		•		
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	3		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte	•			
	39. Projet intégré	•			
	40. Marge riveraine min.	15			
	41. Marge des routes 307 et 366	•			

F - NOTES

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2	•		
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée		•		
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1	•		
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2	•		
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	• (1)		
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.	(1)			
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée		•		
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	3		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366		•		

F - NOTES

(1) La villégiature commerciale, à l'exception des terrains de camping, ainsi que la villégiature communautaire sont interdites dans la zone.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4	•		
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	3		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

38. Bâtiment à usage mixte				
39. Projet intégré				
40. Marge riveraine min.		15		
41. Marge des routes 307 et 366		•		

F - NOTES

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2	•		
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1		•	
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2		•	
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
Public et institutionnel (P)	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
Récréatif (R)	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
	22. Activité de la nature	R1			
Agricole (A)	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Forestier (F)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.					

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•		
	31. Jumelée		•	•		
	32. Contiguë					
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15		
	34. Latérale (m)	min.	3	3		
	35. Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	3	3		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

38. Bâtiment à usage mixte		•	•		
39. Projet intégré					
40. Marge riveraine min.		15	15		
41. Marge des routes 307 et 366		•	•		

F - NOTES

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1	•		
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	•(1)		
	24. Activité récréative sportive	R3	•		
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.	(1)			
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée		•		
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	3		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366		•		

F - NOTES

(1) La villégiature commerciale, à l'exception des terrains de camping, ainsi que la villégiature communautaire sont interdites dans la zone.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3	•		
	4. Habitation collective	H4	•		
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1		•	
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2		•	
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3		• (1)	
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4		•	
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5		•	
	12. Service pétrolier	C6		•	
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1		•	
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2		•	
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2		•	
	20. Équipement culturel et service public	P3		•	
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•	
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15	
	34. Latérale (m)	min.	3	3	
	35. Arrière (m)	min.	3	3	
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5	

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte		•		
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15	15	
	41. Marge des routes 307 et 366		•	•	

F - NOTES

(1) Excluant l'hébergement.

G - AMENDEMENTS

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4	•		
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366		•		

F - NOTES

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.		(1)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	5		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	3		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366		•		

F - NOTES

(1) Réserve naturelle reconnue au Registre des aires protégés du Québec.

G - AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3	•		
	4. Habitation collective	H4	•		
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1	•		
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2	•		
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3	• (1)		
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4	•		
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1	•		
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2	•		
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée		•		
	32. Contiguë		•		
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte	•			
	39. Projet intégré	•			
	40. Marge riveraine min.	15			
	41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

(1) Excluant l'hébergement.

G - AMENDEMENTS

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2	•		
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3	•		
	4. Habitation collective	H4	•		
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée		•		
	32. Contiguë		•		
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3	•		
	4. Habitation collective	H4	•		
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1		•	
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2		•	
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3		• (1)	
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4		•	
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
Public et institutionnel (P)	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1		•	
	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2		•	
	20. Équipement culturel et service public	P3		•	
Récréatif (R)	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
Agricole (A)	24. Activité récréative sportive	R3			
	25. Culture	A1			
Forestier (F)	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•	
	31. Jumelée		•	•	
	32. Contiguë		•	•	
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15	
	34. Latérale (m)	min.	3	3	
	35. Arrière (m)	min.	3	3	
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5	

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

38. Bâtiment à usage mixte		•	•	
39. Projet intégré		•	•	
40. Marge riveraine min.		15	15	
41. Marge des routes 307 et 366		•	•	

F - NOTES

(1) Excluant l'hébergement.

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1	•		
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2	•		
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée		•		
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366		•		

F - NOTES

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	3		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

38. Bâtiment à usage mixte				
39. Projet intégré				
40. Marge riveraine min.		15		
41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1	•		
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2	•		
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3	• (1)		
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4	•		
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1	•		
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2	•		
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.	(1)			
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée		•		
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	3		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte	•			
	39. Projet intégré	•			
	40. Marge riveraine min.	15			
	41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

(1) Excluant l'hébergement.

	G - AMENDEMENTS	
	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1	•		
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	5 (1)		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	3		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte	•			
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366	•			

F - NOTES

(1) Dans le cas de lots ou terrains dérogatoires, la marge avant minimale de 5 mètres ne peut être réduite de 50 %.

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1	•		
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2	•		
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	5(1)		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	3		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366		•		

F - NOTES

(1) Dans le cas de lots ou terrains dérogatoires, la marge avant minimale de 5 mètres ne peut être réduite de 50 %.

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2	•		
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3	•		
	4. Habitation collective	H4	•		
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1		•	
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2		•	
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3		• (1)	
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4		•	
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5		•	
	12. Service pétrolier	C6		•	
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1		•	
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2		•	
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			•
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			•
	20. Équipement culturel et service public	P3			•
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.					

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•	•	
	31. Jumelée		•	•	•	
	32. Contiguë		•			
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15	15	
	34. Latérale (m)	min.	3	3	3	
	35. Arrière (m)	min.	3	3	3	
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5	2,5	

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte					
	39. Projet intégré					
	40. Marge riveraine min.		15	15	15	
	41. Marge des routes 307 et 366					

F - NOTES

(1) Excluant l'hébergement.

	G - AMENDEMENTS	
	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2	•		
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3	•		
	4. Habitation collective	H4	•		
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1	•		
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2	•		
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée		•		
	32. Contiguë		•		
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	3		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré		•		
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	•		
	24. Activité récréative sportive	R3	•		
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	3		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3	•		
	4. Habitation collective	H4	•		
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1		•	
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2		•	
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3		• (1)	
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4		•	
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5		•	
	12. Service pétrolier	C6		•	
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1		•	
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2		•	
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1		•	
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2		•	
	20. Équipement culturel et service public	P3		•	
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•	
	31. Jumelée		•		
	32. Contiguë		•		
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15	
	34. Latérale (m)	min.	3	3	
	35. Arrière (m)	min.	3	3	
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	3	3	

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte		•	•	
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15	15	
	41. Marge des routes 307 et 366		•	•	

F - NOTES

(1) Excluant l'hébergement.

	G - AMENDEMENTS	
	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1	•		
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2	•		
	24. Activité récréative sportive	R3	•		
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	3		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366		•		

F - NOTES

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2	•		
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3	•		
	4. Habitation collective	H4	•		
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée		•		
	32. Contiguë		•		
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2	•		
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée		•		
	32. Contiguë		•		
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2	•		
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée		•		
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2	•		
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée		•		
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366		•		

F - NOTES

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2	•		
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3	•		
	4. Habitation collective	H4	•		
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1		•	
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2		•	
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3		• (1)	
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			•
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
Public et institutionnel (P)	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1		•	
	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2		•	
	20. Équipement culturel et service public	P3		•	
Récréatif (R)	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
Agricole (A)	24. Activité récréative sportive	R3			
	25. Culture	A1			
Forestier (F)	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.					
Usages spécifiquement permis	29.					

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•	•	•	
	31. Jumelée		•	•	•	
	32. Contiguë		•			
Marges	33. Avant (m)	min.	15	15	15	
	34. Latérale (m)	min.	3	3	5	
	35. Arrière (m)	min.	3	3	5	
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5	2,5	2,5	

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

38. Bâtiment à usage mixte	•	•	•	
39. Projet intégré				
40. Marge riveraine min.	15	15	15	
41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

(1) Excluant l'hébergement.

	G - AMENDEMENTS	
	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1			
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2			
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3	•		
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée				
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	3		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

38. Bâtiment à usage mixte				
39. Projet intégré				
40. Marge riveraine min.		15		
41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

	Numéro de règlement	Date

Grilles des spécifications

A - USAGES AUTORISÉS

Groupes	Classes d'usages	A	B	C	D
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	•		
	2. Habitation multifamiliale (2 à 4 logements)	H2	•		
	3. Habitation multifamiliale (5 logements et plus)	H3			
	4. Habitation collective	H4			
	5. Habitation mobile	H5			
	6. Habitation mini-maison	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail	C1			
	8. Service personnel, professionnel, d'affaires et financier	C2			
	9. Service de restauration, d'hébergement et de débit de boisson	C3			
	10. Commerce et service à caractère érotique	C4			
	11. Commerce et service relié aux véhicules à moteur	C5			
	12. Service pétrolier	C6			
Industrie (I)	13. Industrie technologique, de recherche et de développement	I1			
	14. Service d'entreposage, de construction, de transport, de camionnage et de vente en gros	I2			
	15. Industrie légère	I3			
	16. Industrie lourde	I4			
	17. Industrie d'extraction	I5			
	18. Lieu de culte et d'éducation	P1			
Public et institutionnel (P)	19. Établissement de santé et de services sociaux	P2			
	20. Équipement culturel et service public	P3			
	21. Traitement des matières résiduelles	P4			
Récréatif (R)	22. Activité de la nature	R1			
	23. Activité récréative et touristique intensive	R2			
	24. Activité récréative sportive	R3			
Agricole (A)	25. Culture	A1			
	26. Élevage et garde d'animaux	A2			
Forestier (F)	27. Forestier	F1			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus	28.				
Usages spécifiquement permis	29.				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	30. Isolée		•		
	31. Jumelée		•		
	32. Contiguë				
Marges	33. Avant (m)	min.	15		
	34. Latérale (m)	min.	3		
	35. Arrière (m)	min.	3		
Bâtiment	36. Hauteur (étage)	max.	2,5		

D - LOTISSEMENT

Les dimensions des lots sont identifiées au règlement de lotissement 940-24

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	38. Bâtiment à usage mixte				
	39. Projet intégré				
	40. Marge riveraine min.		15		
	41. Marge des routes 307 et 366				

F - NOTES

	Numéro de règlement	Date